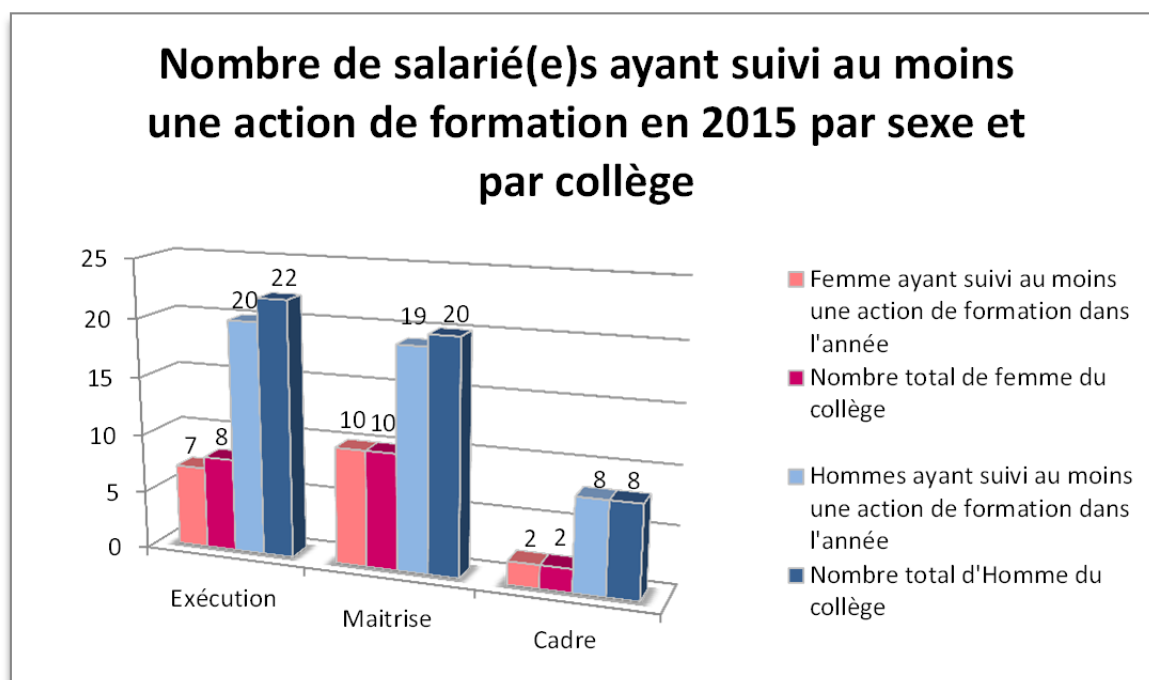


# Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la SICAE de la Somme et du Cambrasis

Depuis sa création la SICAE de la Somme et du Cambrasis est engagée pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans le but de réduire les écarts entre les sexes survenant indépendamment du fait de la SICAE (comme l'écart constaté entre le nombre de candidature féminine se présentant aux postes techniques largement inférieur à celui du nombre de candidatures masculines), de nombreux accords d'entreprise ont été conclus. Le dernier de ces accords, conclu pour les années 2014 à 2016, affirme les engagements de la SICAE autour des cinq thèmes suivant :

- **l'évolution durable des mentalités :** les femmes ont leur place au sein des Instances Représentatives du Personnel et la SICAE encourage cette représentation ;
- **la mixité des emplois et des recrutements :**
  - ↳ la SICAE recrute des personnels féminins dans tous les domaines et s'efforce de maintenir cette volonté de mixité, même si ce n'est pas le sexe qui entre en jeu dans le processus de recrutement mais les compétences du candidat ;
  - ↳ Constatant une faible proportion de candidatures féminines aux postes techniques, des rencontres avec lycéens et étudiants sont effectuées afin de promouvoir ces métiers auprès des plus jeunes et de réduire cette carence ;
- **les parcours professionnels :**
  - ↳ il n'y a aucun obstacle à l'accès des femmes aux postes à responsabilité. Dans le but de conserver cette réalité les formations sont effectuées, autant que possible, au sein des locaux de l'entreprise et pendant les horaires normaux de travail afin de garantir leur accessibilité à l'ensemble du personnel. A titre d'exemple, en 2015 93% des femmes ont suivis au moins action de formation ;



- **l'égalité salariale :**
  - ↳ en matière de rémunération la SICAE applique une grille de rémunération ne distinguant pas le sexe des salariés, il n'y a donc aucun traitement de faveur selon le sexe, ni discrimination ;
  - ↳ les promotions annuelles quant à elles sont attribuées à l'ensemble des salariés en fonction de leur mérite et le sexe n'est pas pris en considération ;
  
- **l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle :** la SICAE met en place des moyens permettant aux salariés de faciliter l'articulation vie professionnelle / vie personnelle :
  - ↳ comme évoqué précédemment, les formations sont réalisées autant que possible au sein des locaux de l'entreprise ;
  - ↳ en cas de modification de situation familiale (exemple : nouvelle naissance au sein du foyer familial) :
    - des conseils sont apportés aux pères concernant leur droit en matière de congés paternité (à titre d'exemple : en 2015 100% des droits théoriques de congés paternité ont été pris par leurs bénéficiaires) ;
    - des Chèques Emplois Services Universels, donnant accès à une aide financière en matière de garde d'enfant, sont délivrés pour les enfants jusqu'à l'âge de trois ans afin d'améliorer l'équilibre vie de famille / vie professionnelle ;
    - un passage à temps partiel est envisageable sur demande du salarié.

Consciente qu'un équilibre parfait entre les sexes est quasi-irréalisable, la SICAE de la Somme et du Cambrasis est sans cesse à la recherche de nouvelles solutions permettant d'améliorer le confort de vie de ses salariés.